

- Populations des Aires de santé de Godola, Doulek, et Dourom dans le District de Méri
- Populations des Aires de santé de Gaban, Lara et Kaélé dans le District de Kaélé;
- Enseignants, Artisans et membres de la communauté Guiziga de Maroua.

Vous avez la chance unique d'avoir été choisis par la coopération technique belge et le SAILD pour bénéficier les premiers de l'expérience des mutuelles de santé dans votre province. Ce message vous intéresse particulièrement.

Des mutuelles de santé sont créées au sein de votre communauté ou de votre groupe, en vue de vous permettre de vous soigner (vous et vos familles à moindre coût) dans les centres de santé et hôpitaux de vos localités respectives.

Ces mutuelles de santé sont promues par le projet "Appui à 8 Districts de Santé" piloté par la Coopération Technique belge, en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique, et l'appui technique du SAILD (Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement), à travers son Antenne de Maroua sise au quartier Djarengol.

Une mutuelle de santé c'est quoi ?

Une mutuelle de santé est une association volontaire de personnes (donc à adhésion libre), à but non lucratif (qui ne recherche donc pas le profit), dont le fonctionnement repose sur la solidarité entre ses adhérents. Sur la base des décisions des adhérents et au moyen de leurs cotisations, la mutuelle couvre les soins de santé de ses adhérents et de leurs ayants-droits.

La mutuelle de santé c'est votre assurance maladie

Sur quelles principes fondamentales repose une mutuelle de santé ?

Si dans un petit village de 100 personnes, 40 tombent malades et paient au total 100.000 F CFA pour se faire soigner, certains d'entre eux auront payé beaucoup d'argent, vendre des biens précieux ou s'endetter. Par contre si le village décide que chaque personne paie à l'avance 1000 F, il y aura moyen de soigner tout le monde sans que personne n'éprouve de difficultés importantes. Ce sont là les deux principes de base de la mutuelle : la prévoyance et la solidarité entre les malades et les bien-portants.

Pourquoi j'adhère à la mutuelle de santé ?

- Pour pouvoir faire face à de grosses dépenses de santé en payant moins cher;
- Pour pouvoir me faire soigner même lorsque je n'ai pas d'argent disponible;
- Pour que ma famille puisse se faire soigner, même si je suis en voyage;
- Pour ne plus être obligé de m'endetter chez l'usurier quand je dois aller à l'hôpital;
- Pour ne plus être obligé de vendre des biens précieux dans le but de me faire soigner;
- Pour me solidariser avec mes frères en vue de vaincre la maladie.

Où puis-je adhérer ?

- Dans ma tontine, mon GIC, ou mon association si elle est intéressée;
- A la chefferie de mon quartier;
- Auprès de la caisse villageoise;
- Auprès d'un membre du Conseil d'Administration.
- Au bureau de la mutuelle
- A l'antenne du SAILD à Maroua

Comment les mutuelles sont-elles organisées ? sont-elles reconnues par l'administration ?

- Les mutuelles sont des associations constituées :
 - d'une assemblée générale regroupant tous les membres;
 - d'un conseil d'Administration dont les membres sont élus en Assemblée Générale;
 - d'un Bureau Exécutif chargé de suivre la gestion et l'évolution de la mutuelle;
 - un Gérant est recruté par la mutuelle pour gérer au quotidien les activités de la mutuelle;
- Les mutuelles ont bénéficié donc d'une existence légale depuis le mois de Janvier dernier.

Comment adhérer à la mutuelle de santé ?

Payer la cotisation pour chaque membre de la famille restreinte.

Quels sont les avantages de la mutuelle de santé ?

- En payant ma cotisation annuelle, je peux me faire soigner pour une même maladie jusqu'à 30.000 F CFA dans un Centre de Santé, et jusqu'à 150.000 F CFA pour les opérations chirurgicales à l'hôpital.

Qui gère ce système ?

- Les populations elles-mêmes qui ont élu les responsables et en ont défini les textes;
- Les tontines, les GIC et associations membres intéressées;
- Avec l'appui du SAILD: le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement, le Ministère de la santé publique et la Coopération Technique Belge.

Quand est-ce que les malades seront pris en charge ?

- Dès le 1er Mars 2006.
- Des négociations sont en cours avec les centres de santé et les hôpitaux, et des conventions seront bientôt signées entre les mutuelles et ces formations sanitaires, définissant les termes de la collaboration.

Ne ratez pas l'occasion d'être parmi les premiers à bénéficier de votre mutuelle de santé. Rappelez-vous qu'en cotisant entre 2460 et 5100 FCFA par an (soit 205 et 425 F par mois), vous pouvez bénéficier des prestations allant même jusqu'à 150 000 FCFA à l'Hôpital.



Les gérants des mutuelles après la formation à Maroua

Dr Philippe Eono, Conseiller technique de la coopération française au Ministère de la Santé

" Je n'aimerais plus voir des gens refoulés aux portes de l'hôpital parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer leurs soins "

La Voix Du Paysan : Quelle importance accordez-vous à ce forum ?

Philippe Eono : Ce forum est très important, cela ne fait aucun doute. Il doit donner le signal de départ d'une grande mobilisation nationale autour de ce thème qui est la mutuelle de santé et qui est très important pour votre pays. Il a permis de présenter ce que le gouvernement souhaitait faire, de recueillir les contributions des uns et des autres, surtout de la société civile qui est un acteur très important. Ceci va lui permettre de lancer le programme sur de bonnes bases. Ce n'est que le début des opérations puisque ce programme devrait durer au moins 10 ans.

LVDP : A quel niveau se situe la coopération française ? En aval ou en amont ?

P E : La coopération française a surtout apporté un appui technique important tout au long du processus jusqu'à maintenant et va continuer à le faire pour la mise en œuvre de ce programme.

LVDP : Votre contribution, concrètement, c'est quoi ?

P E : Nous avons entre autres des contributions financières et elles vont se poursuivre. Nous allons mobiliser davantage de fonds pour soutenir le processus.

LVDP : Jusqu'où ira la France et jusqu'où n'ira-t-elle pas ?

P E : C'est une question qui n'est pas arrêtée. Les coopérations en général appuient les dynamiques qui existent. Ceci veut dire que si le Cameroun s'engage véritablement avec de vrais programmes et qu'il y a des résultats visibles, qu'on voit que les Camerounais ont vraiment envie d'y arriver, en ce temps là on va les aider. Mais si on voit que le processus s'arrête, si on voit un manque de dynamisme, s'il ne se pas-

se rien on n'aura pas tendance à vouloir les aider.

LVDP : Généralement la coopération se conforme aux précautions diplomatiques pour ne pas aller directement vers les populations bénéficiaires...

P E : Nous n'allons pas appuyer directement les mutuelles, mais plutôt les programmes. Nous n'allons pas déroger aux règles habituelles. On va continuer à soutenir le gouvernement et les centres d'appui sur les plans technique et financier à la demande du gouvernement.

LVDP : Quel est le souvenir que vous aimerez garder de ce programme, en tant que cadre de coopération ?

P E : J'aimerais, revenu ici dans dix ans, voir des mutuelles de santé partout. Je n'aimerais plus voir des gens refoulés aux portes de l'hôpital parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer leurs soins. On veut que les gens puissent se soigner parce que derrière il y a des mutuelles qui vont payer pour leurs soins.

